

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES  
M.R.C. DE JOLIETTE**

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue à l'hôtel de ville, 4050, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes, le lundi 12 décembre 2011 à 19H30, à laquelle sont présents :**

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de  
Madame Céline Geoffroy, mairesse

Est également présente:  
La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Madame Micheline Miron

Les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation tel que prescrit par la Loi.

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum
2. Ouverture de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget 2012
5. Adoption du taux d'intérêt portant sur le paiement et le remboursement des taxes et de toutes les créances impayées envers la municipalité al. 2 981 C.M.
6. Adoption du règlement 7-2011 pour déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2012
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

**1. Constatation du quorum**

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

**2. Ouverture de l'assemblée**

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy déclare l'assemblée ouverte

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une session du conseil ;

2011-12-208

Il est proposé par Réjean Belleville ,

Et résolu :

Que le conseil adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2012**

2011-12-209

Il est proposé par Michel Picard ,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le budget pour l'exercice financier 2012 tel que présenté. (Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **5. Adoption du taux d'intérêt portant sur le paiement et le remboursement des taxes et de toutes les créances impayées envers la municipalité al. 2 981 C.M.**

2011-12-210

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

De fixer le taux d'intérêt à 15% sur le paiement et le remboursement des taxes et de toutes les créances impayées envers la municipalité

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **6. Adoption du règlement 7-2011 pour déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2012**

2011-12-211

Il est proposé par Pierre Guilbault,

Et résolu :

D'adopter le règlement 7-2011 pour déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2012 (Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **7. Période de questions**

#### **8. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé ;

2011-12-212

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19 heures 40

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

*«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».*